

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Madame Michèle LAKERMANCE, 1ère adjointe.

AFFAIRE N° 05/175 :

Désignation d'un représentant élu au sein du Comité Technique de la SPL Grand Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

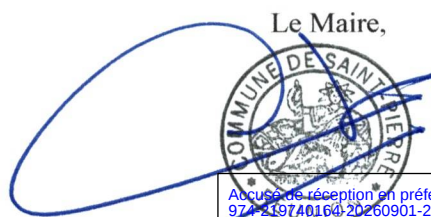
MM. LORION David, NARIA Olivier, RICHARDSON Jackson, GOVINDAMAL Frédéric, ADIGADOU Marina, LEBON Jean Laurent.

La Présidente de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente de séance certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,


David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740160-20260901-2026-5-175-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/175 : Désignation d'un représentant élu au sein du Comité Technique de la SPL Grand Sud.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que, la Ville de Saint Pierre est actionnaire de la SPL Grand Sud, société publique locale régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), constituée entre la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), ses six communes membres et le Syndicat Mixte de Pierrefonds.

Afin de permettre aux collectivités actionnaires d'exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, un règlement intérieur relatif aux modalités de ce contrôle a été institué. Réuni le 10 juillet 2026, le Conseil d'Administration de la SPL Grand Sud a approuvé une nouvelle version de ce règlement intérieur.

Ce règlement intérieur modifie notamment la composition et la présidence du Comité technique institué à son article 6, désormais présidé par le 2ème Vice-Président de la Société. Ce comité a pour mission de préparer les réunions du Conseil d'Administration et de formuler un avis préalable sur les orientations stratégiques et les décisions importantes de la Société.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1524-5 et L.1531-1 suivants relatifs aux sociétés publiques locales ;

Vu les statuts de la SPL Grand Sud ;

Vu le règlement intérieur relatif aux modalités de contrôle analogue de la SPL Grand Sud, approuvé par son Conseil d'Administration le 10 juillet 2026, et notamment son article 6 relatif au Comité technique ;

Vu le courrier du Président du Conseil d'Administration de la SPL Grand Sud en date du 15 juillet 2026 sollicitant la collectivité pour désigner un élu à siéger au sein de ce comité technique.

Considérant que la Ville de Saint Pierre est actionnaire de la SPL Grand Sud ;

Considérant que le règlement intérieur de la Société prévoit que chaque collectivité actionnaire désigne, en son sein, un élu appelé à siéger au sein du Comité technique ;

Sur proposition de la Présidente de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER Monsieur LAURENCE Dany en qualité de représentant titulaire de la Commune de Saint Pierre au sein du Comité technique de la SPL Grand Sud ;**
- **DE DESIGNER Monsieur NAYAGOM Ulrich en qualité de représentant suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire ;**
- **DE PRECISER QUE le représentant désigné pourra se faire accompagner, lors des réunions du Comité technique, des cadres administratifs et techniques de son choix ;**
- **DE CHARGER le Maire de notifier la présente délibération à la SPL Grand Sud et de procéder à toute formalité nécessaire à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION